



COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490

13 rue Henri Falaise

Canton de Notre Dame de Gravenchon

Arrondissement de Rouen

☎ 02.35.56.80.82 & 02.35.56.75.57

mairie@starnoult76.fr

Arrêté N° 2025 / 056

## Arrêté municipal de circulation alternée – Impasse des Saules

Le Maire de la Commune de Saint-Arnoult,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu la demande formulée par la société VEOLIA EAU en date du 03 septembre 2025,

Considérant les travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement qui auront lieu à partir du 17 novembre 2025 et jusqu'à la fin des travaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans le but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

### ARRÊTÉ :

Article 1 : À partir du 17 novembre 2025, VÉOLIA EAU est autorisé à réaliser des travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement sis Impasse des Saules.

Article 2 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voir suivante : Impasse des Saules à partir du 17 novembre 2025.

Article 3 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 4 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Arnoult.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Arnoult, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la police municipale intercommunale de Caux Seine agglo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Une ampliation de cet arrêté sera envoyée au :

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Police Municipale Intercommunale
- Gendarmerie de Rives-en-Seine

Fait à Saint-Arnoult, le 29 septembre 2025

Le Maire,  
Boris DUBUC

